Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade

Critères d'identification cycle 2026-2027

Programme de soutien au développement de l'excellence

Une partie du programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) par le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a pour mission de soutenir les athlètes de haut niveau dans leur préparation et leur performance aux événements d'envergures sur la scène nationale et internationale. Il est de notre mandat en tant que fédération d'évaluer les athlètes selon des critères d'éligibilité, de performance et d'engagement. Les retombées sont oui, directement aux athlètes identifié·es, mais aussi déterminantes pour l'accès à du soutien financier et autres services pour la fédération.

Identification niveau « Excellence »

Athlète breveté·e (Programme d'Aide aux Athlètes-PAA) exceptionnel·le. Athlète membre régulier·ère de l'équipe canadienne sénior et actif·ve sur le circuit de la Coupe du monde (l'athlète doit avoir participé à au moins deux événements dans l'année précédente à l'identification). L'identification se fait à partir du cycle de Climbing Escalade Canada (au 1er janvier). Contingent illimité selon les performances et établi par le MEQ. L'analyse de ces demandes se fait aussi par le MEQ. Les prochains niveaux d'identification dépendent donc de cette première vague.

Identification niveau « Élite »

Les meilleures athlètes du Québec de la catégorie senior (17 ans et plus) du circuit canadien, continental et international seront identifié·es au niveau Élite pour un contingent maximal de quatre hommes et quatre femmes. Le contingent de la fédération est établi par le MEQ.

Identification niveau « Relève »

Les meilleures athlètes du Québec junior (JR-A-B au 31 décembre 2026) et les athlètes seniors dont le niveau de performance est inférieur à ceux des athlètes identifié·es Élite. Les athlètes aspirant·es Élite pourront être identifié·es de niveau Relève pour un contingent maximal de quatre hommes et quatre femmes. Le contingent de la fédération est établi par le MEQ.

Conditions d'admissibilité

- Détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident·e permanent·e du Canada dans la période d'identification;
- Détenir une adresse au Québec durant la période l'identification (exemple de preuve de résidence: carte d'assurance maladie, déclaration d'impôt au Québec, permis de conduire, carte étudiante à temps plein d'une université québécoise, etc.);

- Produire un rapport d'impôt au Québec l'année suivante de l'identification;
- Être membre de la FQME;
- Représenter le Québec sur le circuit national, représenter le Québec et le Canada sur la scène internationale, si applicable;
- Remplir le formulaire d'application pour l'identification avant la date limite;
- L'athlète ne peut être identifié·e par un autre organisme provincial ou territorial du sport au Canada en escalade sportive ni dans deux disciplines de notre sport.

Cycle d'identification

La liste d'athlètes identifié·es est évaluée au 1er mars et découle de l'identification exceptionnelle au niveau excellence, en plus du Classement national continu. Ce cycle a été établi afin d'identifier des athlètes du Québec qui performent principalement sur la scène nationale et internationale.

Conditions d'engagement et maintien du statut

L'athlète s'engage à respecter les critères suivants pour la durée de son identification :

- Maintenir un classement actif, c'est-à-dire, cumuler des points au Classement national continu durant la durée du cycle (pour les athlètes qui ont un CNC);
- Participer à au moins deux événements (niveau national, continental ou international);
- La participation au championnat national dans la discipline identifiée est fortement recommandée;
- Démontre un niveau d'engagement dans une démarche d'excellence et de développement de tous les piliers de la performance (préparation physique et mentale, suivi en nutrition sportive). S'entraîner spécifiquement dans sa discipline d'escalade sportive à l'année, délibérément et en suivant une planification annuelle détaillée;
- Avoir un·e entraîneur·e ou une personne-ressource qui accompagne l'athlète;
- Collaborer avec la FQME en soumettant les documents et informations suivantes :
    - Participer à la rencontre de début de cycle et aux suivis;
    - Fournir une planification annuelle d'entraînement et de compétitions;
    - Lecture et signature du formulaire d'engagement de l'athlète;
    - Procéder à l'enregistrement de formulaire de diverses natures, incluant les programmes de bourses;
    - Fournir les coordonnées de l'entraîneur·e ou la personne-ressource;
    - Lorsque l'athlète cesse de s'entraîner et de participer à des compétitions, l'athlète ou l'entraîneur·e a la responsabilité d'aviser la FQME;
    - Participer aux projets mis sur pied (Projets synergiques, SSMS)
    - Répondre aux courriels de suivis de la FQME dans un délai raisonnable;
    - Chaque athlète doit obligatoirement participer à des activités promotionnelles, du bénévolat dans des compétitions ou des camps d'entraînement Équipe Québec organisée par la FQME en raison de deux par cycle.
- Être ambassadeur·drice de la FQME et de ses valeurs, adhérer, respecter et faire la promotion de la Politique en matière de protection de l'intégrité de la FQME (Chapitre 9, page 56 à 60) et du Code d'éthique du CEC.

En cas de non-respect de ses critères, l'athlète peut se voir retirer son statut pour la période en cours et ainsi, prendront fin ses avantages.

Modification à la liste d'athlètes identifié·es

Des modifications peuvent être apportées en cours d'année si un·e athlète n'est plus éligible à maintenir son statut d'identification. Les places vacantes seront comblées par la FQME suite aux recommandations du comité haut niveau.

Circonstances exceptionnelles

Un comité statuera sur les cas des athlètes blessé·es, malades ou ayant reçu une sanction, et ainsi les empêchant de rester sur la liste d'athlètes identifié·es.

Maladie ou blessures

- Toute absence qui empêche le maintien du classement CNC durant le cycle en cours doit être signalée à la FQME et doit être appuyée par une pièce justificative (médecin, physiothérapeute) qui confirme l'état ainsi que le plan de guérison et de retour à la compétition.

Sanctions

- Tout manquement en lien avec la Politique de protection de l'intégrité de la FQME et le Code d'éthique du CEC;
- Le non-respect des clauses prévues dans le formulaire d'engagement des athlètes;
- Plusieurs absences non justifiées.

Procédure d'appels

Les athlètes ont le droit de faire appel suite aux décisions prises dans ce programme. Voici les étapes à suivre:

1. L'athlète ou son ou sa représentant·e doivent déposer un avis écrit en précisant que la décision est contestée et incluant les motifs, les preuves appuyant la demande de révision ainsi que les solutions proposées, et ce, dans un délai de dix jours ouvrables après une décision.
2. Chaque appel est accompagné d'un frais d'analyse de 100$. Si la demande est acceptée, les frais sont remboursés.
3. La FQME vérifie que la demande est recevable, forme un comité qui révise la demande et transmet la réponse finale à l'athlète.
4. Le processus d'appel se fait en toute confidentialité.

Rôle de l'entraîneur·e ou de la personne-ressource de l'athlète identifié·e

- Agir à titre de guide en lien avec les objectifs, les aspirations et le potentiel de l'athlète;
- Tenir compte du volume d'entraînement et de compétition et ajuster la planification en conséquence;
- Collaboration avec la FQME pour remplir certains documents, faire des suivis, inscriptions à des activités de formations, etc.

Avantages aux athlètes Élites et Relèves

- Crédit d'impôt remboursable : Mesure fiscale inscrite dans la Loi de l'impôt. Pour demander ce crédit, les athlètes doivent se reporter à la ligne 462 de leur déclaration de revenu provincial. Les athlètes doivent conserver l'attestation afin de la fournir à Revenu Québec sur demande.
- Services scientifiques et médico-sportifs par l'Institut national de sport (INS)
- Accès aux Centres régionaux d'entraînement multisports (CREM)
- Candidat·e aux programmes de bourses de Sport Québec pour les étudiant·es-athlètes seulement
    - Club de la médaille d'or
    - Fondation ALÉO
    - Fondation Nordiques (Athlètes de la région de Québec seulement)
- Éligible aux services de l'Alliance Sport-Études (niveau collégial et universitaire).
- Soutien FQME : Financier (remboursement des licences provinciales et nationales dans la discipline identifiée et autres selon le budget annuel), accès de l'athlète et de son entraîneur·e à la liste Intergym (selon les régions) et suivi administratif avec les athlètes et les différentes instances (MEQ, INS, CREM, Sport Québec, ASE, etc.).

Avantages aux athlètes Excellences

- Tous les avantages mentionnés plus haut pour les Élites et Relèves
- Services auprès de l'Institut National du Sport
- Programme Équipe Québec, les athlètes sont admissibles à une bourse de 6000$ et les entraîneur·es de ces athlètes à du financement également.

Critères d'identification Élite

Les athlètes ayant cumulé le plus de points au Classement national continu (CNC) et ayant participé à au moins un événement au cours des 12 derniers mois. Le classement des athlètes féminines et masculins est traité de façon séparée, tout comme les niveaux identifications. Voici les priorités :

Priorité 1 : Pour chaque genre, au début de la sélection nationale en janvier, parmi les athlètes présent·es sur le **Programme de l'équipe canadienne (PEC)** du CEC, qui ne sont pas breveté·es ou identifié·es au niveau « Excellence » par le MEQ :

- L'athlète FQME avec le plus haut classement au CNC et sélectionné·es sur le PEC en discipline de **bloc**;
- L'athlète FQME avec le plus haut classement au CNC et sélectionné·es sur le PEC en discipline de **difficulté**;
- L'athlète FQME avec le plus haut classement au CNC et sélectionné·es sur le PEC en discipline de **vitesse**;
- L'athlète FQME avec le prochain classement le plus haut au CNC et sélectionné·es sur le PEC, **toutes disciplines confondues**. Dans un cas d'égalité de classement interdiscipline, la séparation sera faite en utilisant le score Z ci-bas.

Priorité 2 : Pour chaque genre, au début du cycle d'identification, parmi les athlètes satisfaisant les critères minimums de performance au Tableau 1 :

- L'athlète FQME avec le plus haut classement au CNC en discipline de **bloc** et qui n'est pas sur le PEC;
- L'athlète FQME avec le plus haut classement au CNC en discipline de **difficulté** et qui n'est pas sur le PEC;
- L'athlète FQME avec le plus haut classement au CNC en discipline de **vitesse** et qui n'est pas sur le PEC;
- L'athlète FQME avec le plus haut Score Z. Un classement en ordre croissant de points de tou.tes les athlètes FQME éligibles sera établi, t**outes disciplines confondues**.

Tableau 1 - Critères minimums de performance définissant les athlètes éligibles

Discipline	**Critères**
Bloc	Top 20 du CNC
Difficulté	Top 20 du CNC
Vitesse	Top 10 du CNC OU temps en compétition dans les 12 derniers mois sous les temps de qualification de l'équipe nationale développement + 33%. Temps de qualification équipe nationale développement : Hommes : 5,850 (+33% = 7,781) Femmes : 7,847 (+33% = 10,437)
À déterminer selon le classement	2e athlète mieux classé·e peu importe la discipline et étant dans le top 20 du CNC.

Priorité 3 : Si le contingent d'athlètes identifié·es de niveau « Élite » n'est pas rempli pour cause d'absence ou d'un manque d'athlètes éligibles pour une ou plusieurs

disciplines, les places disponibles pourront être comblées par des athlètes qui satisfont les critères de performance dans une autre discipline, selon les paramètres suivants :

- L'athlète FQME avec le plus haut Score Z. Un classement en ordre croissant de points des athlètes FQME éligibles sera établi, **toutes disciplines confondues**.
- L'identification « Élite » s'effectuera à partir de ce classement, pour le nombre de places vacantes au sein du contingent total.

En cas d'égalité au classement entre deux athlètes, les athlètes seront départagé·es par le meilleur placement lors de l'événement le plus important et le plus récent. Les événements suivants sont classés en ordre croissant d'importance : Championnat canadien, Coupes Nord-Américaines, Coupes PanAméricaines, Championnats PanAméricains, Jeux PanAméricains, Coupes du Monde, Jeux Olympiques.

De plus, dans l'éventualité où un nombre inférieur d'athlètes répondent aux critères de la fédération comparativement aux contingents établis par le MEQ, ces places demeureront vacantes pour la durée du cycle.

Critères d'identification <u>Relève</u>

Ce niveau s'adresse aux athlètes JR-A-B, soit âgé·es entre 15 et 20 ans au 31 décembre 2026 et aux athlètes seniors dont le niveau de performance est inférieur à ceux des athlètes identifiés Élite. Ces athlètes doivent cumuler des points au Classement national continu (CNC), si applicable et participer à au moins un événement au cours des 12 derniers mois. Le classement des athlètes féminines et masculins est traité de façon séparée, tout comme les niveaux identifications. Pour chaque genre, les distributions des quatre quotas se font comme suit:

- Meilleur·e athlète en BLOC JR-A-B
- Meilleur·e athlète en DIFFICULTÉ JR-A-B
- Meilleur·e athlète en VITESSE JR-A-B
    - Meilleur temps, avec critère minimum de performance au temps inscrit au CNC dans les 12 derniers mois sous les temps de qualification de l'équipe nationale développement + 33% (voir tableau 1).
- Prochain·e athlète senior à être sur la liste Élite, toutes disciplines confondues
    - Utilisation du score Z comme mesure de comparaison
    - Limite de classement au top 15 du CNC, sinon, retour à la prochaine personne dans les catégories JR-A-B

Voici les priorités de sélection des athlètes junior dans chaque discipline

Priorité 1: Faire une demi-finale au dernier Championnat du Monde jeunesse

Priorité 2: Participation aux Nationaux senior

Priorité 3: Classement CNC

Priorité 4: Athlètes invité·es à être sur l'équipe nationale junior

Priorité 5: Classement post-nationaux Coupe Québec (score Équipe Québec)